



Le SNEPA organise du 2 au 4 décembre 2015 les Rencontres Annuelles des PAH au Club Med d'Opio, à une vingtaine de kilomètres de Cannes.

Pendant ces 3 jours, vous retrouverez un salon exposants regroupant les principaux fournisseurs de matériels et services dédiés à l'activité : constructeurs, assureurs, contrôleurs, fournisseurs de filets, de cables, d'EPI, systèmes de LVC, etc...

Ces Rencontres de 3 jours permettront à tous de profiter un maximum des conférences et activités proposées.

## PROGRAMME

	Mercredi 2 décembre	Judi 3 décembre	Vendredi 4 décembre	
Matin		<b>09h00</b> Communication <b>Intervention d'Antoine JAMBART</b>	<b>09h00</b> Normes Européennes, quels changements ? <b>Intervention de Pascal SUISSE</b>	
		<b>10h45</b> Rencontre <b>Intervention de Serge TRIGANO</b> acteur majeur du Tourisme, fondateur de la chaîne MAMA SHELTER	<table border="1"> <tr> <td> <b>11h00</b> Droit du travail : l'embauche d'un salarié saisonnier de A à Z <b>Maître DOUSSET</b> </td> <td> <b>11h00</b> Comment devenir un parc Qualité Tourisme ? <b>Hervé MAUNOURY</b> </td> </tr> </table>	<b>11h00</b> Droit du travail : l'embauche d'un salarié saisonnier de A à Z <b>Maître DOUSSET</b>
<b>11h00</b> Droit du travail : l'embauche d'un salarié saisonnier de A à Z <b>Maître DOUSSET</b>	<b>11h00</b> Comment devenir un parc Qualité Tourisme ? <b>Hervé MAUNOURY</b>			
Après-Midi	<b>14h00</b> Réforme de la formation professionnelle <b>Intervention de l'AFDAS</b>	<b>14h00</b> Assemblée Générale du SNEPA et de l'AFFORPAH	<b>14h00</b> Synthèse et retours sur les différents systèmes de sécurité : filets, ligne de vie et lignes de vie interactives <b>Intervention de Laurent CAVALLARO,</b> administrateur du CA, d'un contrôleur technique et de différents exploitants	
	<table border="1"> <tr> <td> <b>17h00</b> DROIT DE L'URBANISME : PAH et collectivités ter- ritoriales : relations et procédures <b>Maître VIGNOT</b> </td> <td> <b>17h00</b> TECHNIQUE : Sertissage <b>François BONNARDOT</b> </td> </tr> </table>			<b>17h00</b> DROIT DE L'URBANISME : PAH et collectivités ter- ritoriales : relations et procédures <b>Maître VIGNOT</b>
<b>17h00</b> DROIT DE L'URBANISME : PAH et collectivités ter- ritoriales : relations et procédures <b>Maître VIGNOT</b>	<b>17h00</b> TECHNIQUE : Sertissage <b>François BONNARDOT</b>			

Des intervenants extérieurs seront présents afin d'enrichir le contenu des conférences et apporter leur expertise sur chacun des sujets proposés.

*Les Assemblées Générales sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation.*

Le salon exposant débutera mercredi 2 décembre à midi jusqu'au vendredi 4 fin de journée.



## LE LIEU

Situé à une vingtaine de kilomètres de Cannes, le Club Med d'Opio propose des formules incluant un diner, une nuit en chambre single ou double, un petit-déjeuner, et le déjeuner du lendemain. Inclus également l'open bar ainsi que tous les services Club Med associés : piscine, golf, tir à l'arc, tennis, club enfant. Un spa, moyennant supplément, est également à disposition.

**Afin de faciliter l'accès, le SNEPA proposera une navette Aéroport de Nice-Club Med pendant les 3 jours. Horaires prévues (sous réserve de modification) :**

- Aéroport de Nice -Club Med : mercredi 2 décembre 11h30
- Aéroport de Nice -Club Med : jeudi 3 décembre 11h30
- Club Med - Aéroport de Nice : vendredi 4 décembre 16h30

Le nombre de places négociés est limité, c'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible grâce au bulletin à la page suivante.

## COMMENT RESERVER ?

Merci de compléter et nous retourner le présent document, de préférence, par mail à [h.barbe@snepa.org](mailto:h.barbe@snepa.org) ou par courrier à SNEPA - 67 rue Saint Jacques -75005 Paris. Une facture vous sera envoyée dès réception de ce document, les réservations ne seront confirmées qu'une fois le paiement reçu.

# Rencontres Annuelles des PAH 2, 3 et 4 décembre 2015 Opio



Nom de la société :

Nom du parc :

Adresse de facturation :

CP :

Ville :

Nom et prénom du contact :

Tel portable :

Adresse mail :

Etes vous adhérent SNEPA ?  OUI  NON

## HEBERGEMENTS ET REPAS (Tarifs négociés) :

Formules	Nom et prénom	Arrivée/ départ	1 nuit	2 nuits	3 nuits
Pack* chambre simple et repas, all inclusive (1 personne)		Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 190 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 300 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 450 €
		Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 190 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 300 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 450 €
		Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 190 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 300 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 450 €
		Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 190 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 300 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 450 €
Pack* chambre double et repas, all inclusive (prix pour 2 personnes)	Personne 1 :	Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 290 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 470 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 730 €
	Personne 2 :				
	Personne 1 :	Arrivée le : ...../...../..... Départ le : ...../...../.....	<input type="checkbox"/> 1 nuit 290 €	<input type="checkbox"/> 2 nuits 470 €	<input type="checkbox"/> 3 nuits 730 €
	Personne 2 :				
Forfait journée : 1 repas (sans hébergement)			70 €	70 €	70 €
Forfait journée 2 repas (déjeuner + dîner sans hébergement)			120 €	120 €	120 €
Non Adhérent SNEPA : pas de repas, ni d'hébergement			60 €	60 €	60 €
<b>TOTAL</b>					

**ATTENTION : CES PRIX NE SONT VALABLES QUE DANS LA LIMITE DES CHAMBRES DISPONIBLES (Au delà du 25 novembre nous ne pourrions plus vous garantir obligatoirement ces tarifs).**

**\*Le pack comprend : les déjeuners, petit-déjeuners, dîners, l'hébergement en chambre club, les pauses cafés, l'open bar, les soirées Club Med et les activités Club med (hors spa).**

Pour les non adhérents, tous ces tarifs sont majorés de 60 €/ parc. Cette somme sera déduite de votre adhésion 2016 si vous décidez d'adhérer au SNEPA.